

Les enseignements d'actuariat de niveau master 1

Ils ont pour objet d'acquérir les techniques de bases nécessaires pour exercer les fonctions de technicien d'actuariat et sont animés par le souci pédagogique d'être accessibles au plus grand nombre (avec toutefois le conseil d'un bagage mathématique au moins équivalent à l'ex deug de maths, aujourd'hui niveau L2). Le « cœur » de cet enseignement est constitué des cinq cours suivants :

mathématiques actuarielles fondamentales de l'assurance vie (ACT 102), 40 heures le lundi soir au premier semestre, expose les techniques de l'actuariat produits.

mathématiques actuarielles fondamentales de l'assurance non-vie (ACT 104), 40 heures le lundi soir au deuxième semestre, expose l'équivalent pour la non-vie en y ajoutant des éléments sur la réassurance.

les états comptables et financiers des sociétés d'assurance (ACT 107), 40 heures le mardi soir au premier semestre, a pour objet de donner la culture comptable nécessaire à tout actuaire.

mathématiques financières (ACT106), 60 heures le mercredi soir, aborde les opérations financières sous un angle pragmatique et au plus proche de la réalité des gestionnaires.

principes généraux du droit et des techniques d'assurance (ACT 103), 50 heures le jeudi soir, décrit avec précision l'environnement des calculs actuariels, à savoir la spécificité réglementaires des contrats et des entreprises d'assurance.

Chaque cours donne lieu, au vu du résultat de l'examen, à l'attribution d'une attestation de réussite, ce qui lui confère une valeur intrinsèque.

L'obtention de notes brillantes donne aux auditeurs qui souhaitent poursuivre dans le Master2 une indication sur la probabilité de réussite de leur projet.

Les auditeurs qui souhaitent loger ces cours à l'intérieur d'un diplôme disposent de deux possibilités :

le « **diplôme M1** » dit de **responsable en gestion** permet d'attester d'une réussite académique en actuariat de niveau Bac + 4. Son obtention nécessite, au-delà des cours ci-dessus, un cours d'économie (ESD103) ainsi que des compléments en finance (GFN 105) et en mathématiques et statistiques GFN213 et MVA112 (ou STA103 et STA104).

Le **certificat de compétence en techniques actuarielles** regroupe les cours ACT106, ACT102, ACT104, STA103 et STA104 (ou GFN213 et MVA112). Ce diplôme atteste auprès des directions techniques de compagnies d'assurance d'une acquisition de bases techniques solides.

contacts : actuariat@cnam.fr

Ghislaine Erny, secrétaire pédagogique, Tel : 01 58 80 87 56